



DECISION DU MAIRE N°39/2023

OBJET : Service dommage aux biens – Marché N°2023-13

Le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal N°2020-013 en date du 10 juillet 2020, portant attribution de délégations au Maire ;

CONSIDERANT le courrier en date du 12 mai 2023 de notre assureur, VHV Assurance via le Cabinet d'assurances PILLIOT nous informant de la résiliation unilatérale du marché N°2021-25 d'assurance dommage aux biens à la date du 31 décembre 2023,

CONSIDERANT la consultation en procédure adaptée avec publicité lancée le 20 juillet 2023 déclarée infructueuse faute d'offre,

CONSIDERANT la consultation de plusieurs assureurs qui nous a permis de recevoir 3 offres qui ont été analysées : NOVELLIANCE, GROUPAMA et ALLIANZ.

DECIDE

ARTICLE 1 : Un marché N°2023-13 est conclu avec GROUPAMA pour le service d'assurance dommage aux biens pour une prime annuelle s'élevant à la somme de 11 823,57 € TTC ;

ARTICLE 2 : Le contrat est conclu pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} janvier 2024. Il prendra fin le 31 décembre 2026 à minuit. Le contrat peut être dénoncé deux mois avant chaque échéance annuelle.

ARTICLE 3 : Que les crédits sont inscrits au BP 2023.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>
Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le 22 décembre 2023

Le Maire,



Christian ZEDET

Certifié exécutoire compte-tenu de :

- La transmission en préfecture le : ----
- La publication ou de la notification le : 12 janvier 2024